

Département de la  
MOSELLE

## **COMMUNE DE FOLKLING**

Arrondissement de  
FORBACH

### **Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de conseillers  
élus :  
15

**Séance du 21 AOUT 2014 à 19H00**

Sous la présidence de M. Alain MARCHETTO, maire

Conseillers en fonction :  
15

Présents :  
11

**Présents :**

M.MARCHETTO	M. GERHARD	Mme WEYLAND
M. ROTH	Mme HOUEE	Mme SCHOWING
		M. JAZBINSEK
		Mme DAMAND

Nombre de procurations :  
3

Mme WOLFF	
M. GUYOT	Mme NANTERN

**Absents excusés :** M. SCHAER (procuration à Mme DAMAND), M. KAMP (procuration à M. GUYOT), Mme BON (procuration à Mme WOLFF), Mme MALINI

**Secrétaire de séance :** Mme WOLFF

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 12 Juin 2014 est adopté à l'unanimité.

#### **1. COMMISSION COMMUNALE CONSULTATIVE DE CHASSE – CHOIX DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Cahier des Charges des Chasses Communales prévoit d'instituer une Commission Consultative de la Chasse.

Cette Commission sera saisie, à titre consultatif par la Commune pour tous les problèmes relatifs à la gestion de la chasse sur notre ban communal. Elle peut également être saisie par le locataire de la chasse, ainsi que par les agriculteurs.

Présidée par le Maire de la Commune ou son représentant, cette Commission comprend :

- 2 Conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal ;
- Le Directeur départemental des territoires ou son représentant ;
- Le Trésorier municipal ou son représentant ;
- Le Président de la chambre départementale d'agriculture ou son représentant ;
- Le Président de la fédération départementale des chasseurs ou son représentant ;
- Le Président du centre régional de la propriété forestière ou son représentant ;
- Un lieutenant de loupeterie ;
- Le Président du fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers ou son représentant ;
- Le Chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant ;
- Un représentant de l'Office National des Forêts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- ⊕ De ne pas procéder au vote à bulletin secret ;
- ⊕ De désigner **Messieurs Sylvain ROTH et Antoine JAZBINSEK.**

## **2. ACQUISITION LOGICIEL E.MAGNUS ET LICENCE WINDOWS 7**

Monsieur le Maire informe le Conseil sur la mise en place du protocole PESv2 qui est le nouveau protocole d'échange standard que devront utiliser les collectivités pour le transfert des flux comptables sur le portail DGFIP du Trésor Public. Ce protocole permettra à terme la dématérialisation complète des pièces comptables (bordereaux, titres, mandats) mais aussi des pièces justificatives.

L'utilisation du protocole PESv2 est prévue au 1er janvier 2015 et nécessite la migration vers un logiciel de gestion comptable spécifique ainsi que le passage à Windows 7.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- ⊕ d'accepter l'offre de l'entreprise **BERGER LEVRAULT** (Labège) d'acquisition du logiciel **« Pack E.MAGNUS »** pour un montant de **1927.40€HT** et un coût de maintenance annuel de 1921.20€HT.
- ⊕ d'accepter l'offre de l'entreprise **ID RESEAU** (Sarreguemines) pour une **licence Windows 7** pour un montant de **380.40€TTC.**

## **3. DENOMINATION VOIRIES TECHNOPOLE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver les dénominations de voiries au Technopôle telles que proposées par la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France :

- ⊕ Rue Descartes : prolongement de la rue Descartes de la rue Bunsen vers la RD 31bis
- ⊕ Rue Faraday : prolongement de la rue Descartes parallèle à la RD 31bis jusqu'au ban de Behren

## **4. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subvention émises par des tiers auprès de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes :

<b>Organisme</b>	<b>Nature</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant attribué</b>
Syndicat des apiculteurs de Forbach	Association	Subvention de fonctionnement 2014	<b><u>300 €</u></b>

#### **5. APPROBATION DES RAPPORTS EAU ET ASSAINISSEMENT 2013**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver les rapports du Président de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement 2013 tels que présentés en Conseil Communautaire du 10/07/2014.

#### **6. MISE A NIVEAU D'UN REGARD RUE DES ECOLES**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de confier la mise à niveau d'un regard affaissé rue des écoles à l'entreprise KLEIN GUY TP (Diebling) pour un montant de 315€HT.

#### **7. REFECTION DE TROTTOIRS RUE DE L'EGLISE ET RUE PRINCIPALE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de confier la réfection d'enrobés de trottoirs rue de l'église et rue principale pour une surface de 30m<sup>2</sup> à l'entreprise KLEIN GUY TP (Diebling) pour un montant de 1320€HT.

#### **8. SIGNALÉTIQUE « SECURITE » ECOLE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver les devis ci-dessous destinés à la mise en conformité sécurité de l'école :

- ⊕ **1 panneau « point de regroupement » 98.80€HT** (LACROIX SIGNALISATION - Florange)
- ⊕ **Signalétique intérieur bâtiment 332.20€HT** (ALTOFEU - Delme)

## **9. INSTALLATION PANIER BASKET ECOLE**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir un panier de basket amovible pour l'école auprès de l'entreprise **SM BUREAU** (Sarreguemines) pour un montant de **120€HT**.

## **10. DIVERS :**

### **Points d'information et/ou non soumis au vote :**

- ⊕ M. SCHWAGER Serge, rue principale, souhaite installer un « bateau » sur le trottoir devant son domicile, car l'actuel ne lui paraît pas assez large. Le Commune ne participera pas financièrement à ces travaux mais les autorise (1630.20€ttc).

Le Maire

Alain MARCHETTO